

# Le p'tit journal n°57

*Très heureux de vous retrouver à nouveau pour vous égrainer les nouvelles et, plus généralement, la vie de notre village avec ce premier édit de la mandature.*

*Il ne vous aura pas échappé que cette campagne électorale qui vient de s'achever, s'est caractérisée par une grande maturité et dignité, où chacun a pu développer ses argumentaires en respectant les biens et les personnes, ce qui est une bonne chose pour la démocratie.*

*Pour conduire les destinées de Vignemont pour les six prochaines années, les urnes ont parlé.*

*Vous avez souhaité une continuité dans les projets menés et, par la même, dans une communication de proximité comme ce p'tit journal.*

*Nous avons la volonté de densifier les parties communales avec plus de chiffres et encore plus de développement des actions de vos élus, sans oublier de vous rapporter une synthèse de la myriade d'informations dont la mairie est destinataire.*

*Au registre des bonnes nouvelles, le Conseil Général nous a signifié son accord de subventionnement pour le programme d'équipement que nous avons monté fin 2012, à savoir la réalisation de trottoirs rue de l'église, côté droit en montant, car il ne recouvre aucun réseau pluvial, d'une liaison entre le RD41 et la rue des Vignes par la voie communale de Coupe-Gueule afin de sécuriser les piétons de la circulation routière avant qu'ils ne rejoignent un autre trottoir, ainsi que la mise aux normes des avaloirs rue de la Mairie afin de faciliter, entre autre, le passage des poussettes qui n'auraient pas 4 roues motrices.*

*2014 étant une année électorale riche, nous aurons le plaisir de vous accueillir le dimanche 25 mai, de 8h à 18h, pour recueillir vos suffrages lors des élections européennes. Venez nombreux.*

*Pour finir, l'ensemble de vos élus vous réitère ses remerciements pour la confiance que vous leur avez témoignée, et vous souhaite de joyeuses fêtes de Pâques, et tout particulièrement aux enfants, qui seront les bienvenus au jeu d'arc, pour la traditionnelle chasse aux œufs organisée par Festi Vignemont.*

*Le maire*

*Serge Greugny*

## Compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014

Présents : tous les élus.

Secrétaire de séance : S. Greugny

### Vote du maire, des adjoints et de délégués aux syndicats

Après avoir installé le conseil municipal, les nouveaux conseillers ont élu S. Greugny comme maire, J.L. Poulain 1<sup>er</sup> adjoint, D. Hélin 2<sup>ème</sup> adjoint et P. Boulard 3<sup>ème</sup> adjoint.

C. Sckittekatte, D. Barbier et S. Greugny sont les délégués au SIRS (écoles), O. Barlet en est la suppléante.

G. Warin et J.L. Poulain sont les délégués au SEZEO (électricité), D. Hélin en est le suppléant.

O. Barlet et S. Depoix sont les déléguées au SIVOM de Ressons (centre social).

J.L. Poulain, G. Warin et B. Greugny sont les délégués au SIVOM de Margny (eau et assainissement), S. Greugny en est le suppléant.

## Compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2014

Présents : tous les élus, à l'exception de A. Victorino (pouvoir à J.L. Poulain).

Secrétaire de séance : D. Hélin

### Montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le conseil municipal fixe les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints au taux réglementaire de 17 % de l'indice 1015 pour le maire et de 6,6 %, des 3 adjoints, soit respectivement 578,14€ et 224,46€.

### Désignation des membres des autres commissions

Pour les commissions Travaux, Finances, Cimetière, Transfert mairie-école, Cérémonies, CCID (impôts), tous les conseillers en sont membres.

P. Boulard, S. Depoix, D. Hélin, B. Greugny, S. Greugny, J.L. Poulain et A. Victorino se chargent de la communication : p'tit journal et site internet.

O. Barlet, P. Boulard, S. Depoix, D. Hélin, B. Greugny, S. Greugny et J.L. Poulain sont les membres élus du CCAS. 6 autres non-élus, sur les 9 candidatures reçues, viendront les compléter.

B. Greugny est notre correspondant défense.

P. Boulard est titulaire au conseil d'administration de l'EPFLO, D. Hélin en est son suppléant.

### Exercice du droit à la formation des élus

Le droit à la formation, donné à chaque conseiller, est une conquête essentielle du statut de l'élu local, inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). C'est aussi et surtout une véritable opportunité de gagner en connaissances, en méthodes, donc en compétences pour les élus.

Tous les élus, voulant suivre une formation adaptée à leurs fonctions, peuvent bénéficier d'un congé formation de 18 jours par mandature. Il n'est donc pas nécessaire de prendre un RTT ou un jour de congé. La perte éventuelle de salaire est prise en charge par la commune.

Les formations sont sans frais pédagogique pour la collectivité.

## Compte administratif, de gestion 2013 et affectation des résultats

Après un rappel des 3 commissions durant lesquelles l'ensemble des mandats et titres a été passé en revue, J.L. Poulain a communiqué les chiffres-clés de l'exercice budgétaire : excédent de fonctionnement de 69 881,43€ et d'investissement de 127 708€.

Intégrant l'excédent de l'exercice précédent, le résultat de clôture de 2013 présente un excédent de 197 589,43€

Le compte administratif du maire et le compte de gestion du percepteur sont approuvés. L'intégralité des excédents est affectée au financement de la section investissement.

## Budget primitif 2014

Les élus ont voté à l'unanimité une stabilité des taux.

A la suite de la réforme de la taxe professionnelle (TP) de 2010, la suppression de la part communale de la TP a été compensée par l'État, en réaffectant au bloc communal les montants préalablement alloués au département et à la région, en instaurant deux nouvelles dotations (CVAE et IFR).

Le montant de la TH est alors passé de 31 846€ à 53 032€ (source 2013).

La réforme se voulant être neutre pour les finances communales, le trop perçu de 24 211€ est repris annuellement sur notre budget par l'État.

Le budget primitif 2014 est équilibré à 238 238,84€ en fonctionnement et à 1 255 402,24€ en investissement, basé sur l'hypothèse que tous les projets budgétés soient réalisés.

Il intègre:

- les différents ajustements des prévisions de dépenses de fonctionnement
- les ajustements des aides à nos associations
- le retour à un seul agent d'entretien permanent
- une baisse continue des intérêts d'emprunt due à l'autofinancement de nos travaux
- le remboursement de TVA de 2012 de 12 235€
- l'actualisation des projets maintenus de 2013 et création des nouveaux 2014.

## Délégations du conseil municipal au maire

Pour des raisons de rapidité, de fluidité, d'efficacité et de bonne administration, le conseil municipal délègue au maire un certain nombre de ses prérogatives. Il peut les reprendre à tout moment.

Comme il s'agit de pouvoirs délégués, le maire doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal.

## Modifications statutaires du SEZEO et renouvellement de la demande d'adhésion

Le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise prévoit que l'ensemble des communes desservies par le concessionnaire SICAE soit regroupé au sein d'un même syndicat.

La création du SEZEO résultant de la fusion de 5 syndicats à vocation unique, il n'était pas possible d'y intégrer, à la création, les communes relevant pour la compétence électricité du SIVOM de Ressons sur Matz, bien qu'elles soient desservies par la SICAE.

L'élargissement du périmètre du SEZEO a nécessité une modification des statuts afin d'assurer une stabilité juridique et d'offrir un service complet aux collectivités qui choisiront de confier la compétence éclairage public au SEZEO, maintenance préventive comprise.

## Retrait du SIVOM de Ressons de 9 communes du canton de Lassigny et Vandélicourt

Suite aux demandes du retrait de Canny sur Matz, Elincourt Sainte Marguerite, Fresnieres, Gury, Laberlière, Lassigny, Mareuil la Motte, Plessis de Roye, Roye sur Matz et Vandélicourt, le conseil municipal valide ce retrait.

## Changement de statut du SIVOM de Ressons sur Matz en SIVU

Suite à l'adoption des statuts SIVU lors de l'Assemblée Générale du SIVOM de Ressons sur Matz le 17 février 2014, les élus adoptent les nouveaux statuts.

## Point des opérations en cours

### - Extension du cimetière

En attente de la réception finale.

### - Transfert mairie

Un complément d'attestation de propriété du terrain de la salle a été demandé par la sous-préfecture pour le dossier du local technique.

Pour sa part, le Conseil Général s'est interrogé quant au foncier supportant l'opération ... en oubliant que c'est l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) qui assure le portage en notre nom.

### - Enfouissement cité Bel Air

Le président du Sézéo nous a informé que notre dossier est retenu.

## Retour sur les commissions

### - SIRS du 05/12/2013 et 18/03/2014

La réforme des rythmes scolaires était toujours d'actualité, un refus de l'appliquer étant notifié aux autorités académiques.

Le Conseil Général refuse dorénavant de modifier les horaires de ramassage des enfants du matin et du soir.

Les comptes administratif et de gestion 2013 ont été validés, avec un excédent global de 121 447,64€.

Les familles en retard de paiement pourraient être exclues de la cantine.

### - SIVOM de Margny du 05/12/2013 et 06/03/2014

Une convention avec l'agence de l'eau permettra aux particuliers de bénéficier d'une subvention forfaitaire de 2000€ maximum pour les travaux de raccordement au réseau.

Pour obtenir cette subvention, 80% des particuliers devront s'engager à se raccorder.

Les agriculteurs devront s'équiper d'un compteur vert spécifique pour leur consommation à usage professionnel.

Les comptes administratif et de gestion 2013 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 551 118,05€ et d'investissement de 164 281,12€, soit un excédent global de 715 399,17€.

### - CCAS du 20/01/2014

Un bilan de la mandature a été fait, ainsi qu'un retour sur la distribution des colis et des nouvelles des aînés.

Le pré-budget 2014 a été réalisé.

### - Bureau du 07/04/2014

En plus des thèmes inscrits pour cette réunion de conseil, un point sur la trésorerie, le suivi des recettes d'investissement, le prêt gracieux de salle pour une exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et la préparation des bureaux pour les prochaines élections européennes ont été abordés.

## Rendu de délégation

En vertu de la délégation accordée au maire le 23/03/2009, celui-ci signale six décisions budgétaires modificatives pour régler des ajustements concernant le matériel informatique de l'école, les salaires communaux, la réorganisation de la voirie communale, les rondins de bois rue de Compiègne et le trop perçu concernant les logements vacants.

# Brèves

## Naissance :



Victor ESTEVES né le 13/12/2013,  
211 rue de la Mairie

## Mariage :



Auksé KEMERAITE et Patrick CHMIELEWSKI  
le 25 janvier 2014

## Décès :

Madame Micheline Gora, le 13 janvier 2014  
Monsieur Michel Ambeza, le 25 mars 2014  
Monsieur Charles Delormel, le 11 avril 2014

## Vie pratique :

Horaires du secrétariat de mairie :

ouvert au public du lundi au vendredi, de 11h à 12h,  
accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 10h à 12h30.

Permanence des élus le samedi de 11h à 12h.

Notre secrétaire étant en vacances du 19 avril au 4 mai, à minima, maire et adjoints assureront une permanence les mardis et jeudis.

## Prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité

Le Gouvernement a annoncé l'extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) de 10 ans à 15 ans.

Cette mesure sera également applicable aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures et en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est-à-dire aux cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

## Contrôle sanitaire

La direction de la protection et de la promotion de la santé a rendu public la conclusion des analyses d'eau effectuées le 06/02/2014 : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ».

## Exercice du droit de vote par procuration

Le décret n° 2013-1187 du 18 décembre 2013 permet aux électeurs de remplir leur demande de vote par procuration non plus seulement devant les autorités compétentes dans le cadre de la procédure existante, mais également depuis leur ordinateur personnel en utilisant le formulaire administratif disponible en ligne

([https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do))

## Signalement de contenus illicites sur internet

Vous pouvez transmettre des signalements de contenus ou de comportements illicites auxquels vous vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet à

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/> .

Si vous souhaitez obtenir des renseignements dans le domaine des escroqueries, composez le 0811 02 02 17 (coût d'un appel local) pour être mis en relation avec un policier ou un gendarme.

## Résultats élections municipales

- 1<sup>er</sup> tour du 23/03/2014 :

Inscrits (339), votants (306), blancs et nuls (9), exprimés (297)

M. Gérard WARIN	158	Élu
M. Didier HELIN	157	Élu
M. David BARBIER	156	Élu
M. Patrick BOULARD	156	Élu
Mme Séverine DEPOIX	154	Élue
M. Alessandro VICTORINO	154	Élu
Mme Corinne SCKITTEKATTE	153	Élue
M. Serge GREUGNY	153	Élu
M. Jean-Louis POULAIN	152	Élu
M. Benoît GREUGNY	150	Élu
Mme Odile BARLET	148	
M. Benoît LEFEVRE	142	
Mme Martine BIBAUT	140	
Mme Patricia RICHARD-POUILLART	139	
M. Pierre LEFEVRE	138	
M. Romain CARBONNEAUX	137	
Mme Corinne PERRIER	135	
M. Etienne SENEZ	135	
Mme Angélique PELTIER	135	
M. Jean-Marie LEBELLE	135	
M. Dominique GORA	134	
M. Jean-Claude DEPUILLE	132	

- 2<sup>ème</sup> tour du 30/03/2014 :

Inscrits (339), votants (205), blancs et nuls (34), exprimés (171)

Mme Odile BARLET	165	Élue
M. Etienne SENEZ	3	
M. Benoît LEFEVRE	1	
M. Romain CARBONNEAUX	1	
Mme Martine BIBAUT	1	
Mme Patricia RICHARD-POUILLART	0	
M. Pierre LEFEVRE	0	
Mme Corinne PERRIER	0	
Mme Angélique PELTIER	0	
M. Jean-Marie LEBELLE	0	
M. Dominique GORA	0	
M. Jean-Claude DEPUILLE	0	

### Rappel PLU

Le PLU a été complété en 2011, puis réaffirmé en 2013, de 3 outils : le droit de préemption urbain, **le permis de démolir** et la déclaration de clôture.

De ce fait, **tous les travaux d'édification de clôture sont soumis à déclaration préalable.**

### Formulaires d'urbanisme

Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R2028.xhtml>

Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R11637.xhtml>

### Extrait de l'arrêté préfectoral du 18/03/2014 relatif à la sécurité de la chasse dans le département

Article 2 : Il est interdit de se trouver porteur et/ou d'utiliser une arme chargée ou approvisionnée sur les routes ainsi que sur les voies ferrées ou dans les emprises de Réseau Ferré de France (RFF).

....

Il est interdit à toute personne, placée à portée d'arme, de tirer en direction des habitations particulières, des routes, chemins ou voies ferrées.

...

### Feu

L'article 84 du règlement sanitaire départemental de l'Oise et l'article L 541-2 du code de l'environnement nous somment d'utiliser les filières mises à notre disposition par les collectivités et de s'abstenir de polluer le sol, la flore et la faune, de dégrader les sites ou les paysages, de polluer l'air ou les eaux, d'engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement.

**Il est donc impératif de s'abstenir de polluer (brûlage à l'air libre, dépôt sauvage, ...).**

La déchetterie de Ressons sur Matz est ouverte les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h, les dimanches de 9h à 12h.

## Bruit

Il est rappelé que, sont considérés comme bruits de voisinage liés au comportement, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir par exemple :

- Des cris d'animaux et principalement les aboiements
- Des appareils de diffusion du son et de la musique
- Des outils de bricolage et de jardinage
- Des appareils électroménagers
- Des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés

**IMPORTANT** : Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :	de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
Le samedi :	de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et jours fériés :	de 10h à 12h

(extrait de l'arrêté préfectoral du 15.11.1999 portant réglementation des bruits de voisinage dans le Département de l'Oise)

## Inscriptions à l'école maternelle d'Antheuil-Portes

Les inscriptions en classe de petite section (PS) enfants nés en 2011 ou moyenne section (MS) enfants nés en 2010 uniquement pour les nouveaux arrivants se dérouleront :

- ❖ Mercredi 7 mai de 12h30 à 13h30
- ❖ Lundi 12 mai de 12h30 à 13h30
- ❖ Samedi 24 mai de 10h30 à 12h00

Pour toute personne ne pouvant être présente ces jours, il est recommandé de prendre rendez-vous avec la directrice Mme REGNIER, en téléphonant à l'école 03 44 42 41 10  
Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :

- Livret de famille
- Carnet de vaccinations
- Autorisation d'inscription de la mairie où réside l'enfant
- Pour les enfants déjà inscrits dans une autre école, un certificat de radiation

## Empierrement devant le 35 rue de l'Église

Avec l'accord de la mairie, l'entreprise Degauchy a empierré la devanture de l'administré, à ses frais.



# Bienvenue chez les Vignemontois



Cet album des nouveaux arrivants volontaires  
n'est pas exhaustif.  
La suite au prochain épisode ....

M. et Mme Pouillat, 417 rue de Vignes

## Compagnie d'arc de VIGNEMONT

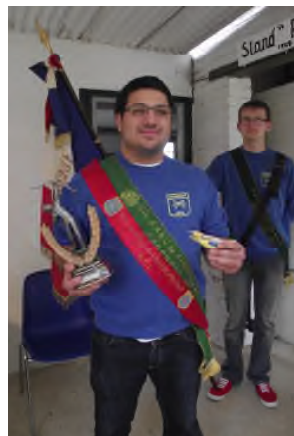
Ce Week-end a eu lieu l'assemblée générale de la compagnie et le tir à l'oiseau dans les jeux. Les conditions météorologiques étant très agréables. L'adresse de nos jeunes archers a permis d'abattre les oiseaux en 9 haltes

Le Roitelet est pour la première fois Jonathan GUINARD.



L'archer le plus adroit cette année est Jérôme BELLIEN. Il ne lui a fallu que de 4 haltes pour abattre l'oiseau.

Vive le Roi qui est aussi notre Empereur de 2005 ; retour gagnant !



Nous restons à votre disposition pour vous faire découvrir le tir à l'arc dans un esprit de camaraderie.

Venez rejoindre notre équipe



Nous contacter au 03.44.42.39.42



# Hakuna matata !

À Festiland, tout va pour le mieux ! L'année 2013 s'est achevée vêtue de rouge et blanc, et l'année 2014 a débuté dans la convivialité et l'humour ! Voici un petit aperçu de nos dernières activités...



Concert de Noël en l'église de Vignemont...  
*Les Vignemontois sont traditionnels...*



Distribution de friandises par le Renne de Noël et son cavalier ! *Les Vignemontois sont gourmands...*



Assemblée générale de Festi Vignemont  
*Et oui, il faut bosser parfois...*



Paëlla dominicale, faites aux petits oignons par Mr et Mme PLY ! *Les Vignemontois sont joviaux...*



Spectacle organisé par le Pays de Sources et Festi Vignemont. *Les Vignemontois aiment la dérision...*

Suite au remaniement ministériel de Vignemont, une nouvelle présidente a été élue :

**bienvenue à Corinne SCKITTEKATTE !!!**

Et un grand merci à Jean-Louis POULAIN pour ces années de bienveillance et de patience envers son équipe (parfois bavarde et dissipée en réunion) !

Une trésorière adjointe a également vu le jour :

**bienvenue à Agnès DENIS !!!**

**Chasse aux oeufs de Pâques**  
**Lundi 21 Avril**

**Brocante**  
**Dimanche 11 Mai**

**Fête des voisins**  
**Mercredi 28 Mai**